

Bordereau attestant l'exactitude des informations - QUIMPER - 2903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/04/2026 - 2328 - 2014 B 00357 - 802 724 229 - BREIZH NIGHT
DEVELOPPEMENT

BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 402 900 euros
Siège social : 59 Rue du Président Sadate, 29000 QUIMPER
802 724 229 RCS QUIMPER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 250 529,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	250 529,87 euros
------------------------	------------------

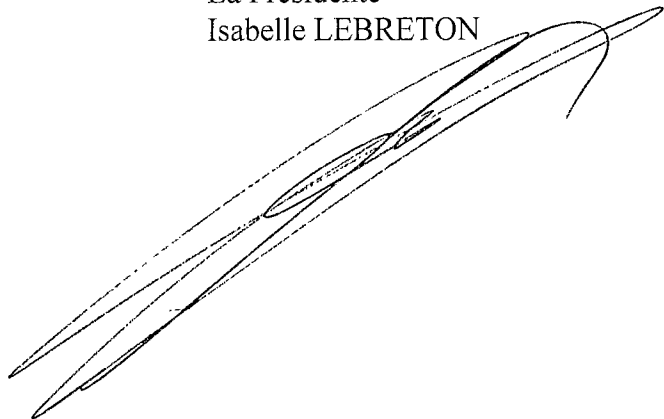
Absorption des pertes antérieures	250 529,87 euros
-----------------------------------	------------------

Au compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à -453 334,43 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Isabelle LEBRETON



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise **SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
Adresse de l'entreprise **59 rue du Président Sadate 29000 QUIMPER** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **8 0 2 7 2 4 2 2 9 0 0 0 1 7** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/06/2025	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 342	4 342	
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 855	6 962	892
	Immobilisations en cours	AV	249 148		249 148
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	2 223 823	260 000	1 963 823
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières*	BH			
	TOTAL (II)	BJ	2 485 169	271 305	2 213 864
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	597 807	176 958	420 849
	Autres créances (3)	BZ	3 128 539	48 816	3 079 723
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD			
	Disponibilités	CF	77 777		77 777
	Charges constatées d'avance (3)*	CH			
	TOTAL (III)	CJ	3 804 124	225 774	3 578 350
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 289 293	1A 497 079	5 792 214
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 402 900)			DA	1 402 900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	330 199	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(703 864)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	250 529	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 279 764	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 308 887	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	32 006	
	Dettes fiscales et sociales			DY	266 660	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 904 894	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 512 450		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 792 214		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 512 450
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	479 898	FH		FI	479 898	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	479 898	FK		FL	479 898	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	309	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	480 208
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	12 721
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 321
	Salaires et traitements*						FY	239 839
	Charges sociales (10)						FZ	120 740
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	620
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	48 816	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	645
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	424 704
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	55 503	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	69 824
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	69 824
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	28 329
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	28 329
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41 495	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	96 999	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	328 978		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	328 978		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 961		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 961		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	326 016		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	172 486		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	879 011		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	628 481		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	250 529		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2 961		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					328 978	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 5 792 215 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 250 530 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 04 décembre 2020 modifiant le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 855			7 855
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	249 149			249 149
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	261 346			261 346
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 223 824			2 223 824
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 223 824			2 223 824
ACTIF IMMOBILISE	2 485 170			2 485 170

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622	896 782	100,00	-115 755
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622	3 199 614	100,00	-12 176
SASU 3BC 56000 VANNES			100,00	
SASU 3 B C 56000 VANNES	7 622	-62 973	100,00	-99 023
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 223 000	2 223 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrang					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 342	621		6 963
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 685	621		11 305
ACTIF IMMOBILISE	10 685	621		11 305

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 726 346 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	597 807	597 807	
Autres	3 128 539	3 128 539	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 726 346	3 726 346	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 402 900,00 euros décomposé en 140 290 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	187 790	10,00
Titres émis pendant l'exercice		10,00
Titres remboursés pendant l'exercice	47 500	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	140 290	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 512 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 007	32 007		
Dettes fiscales et sociales	266 661	266 661		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 213 783	4 213 783		
Produits constatés d'avance				
Total	4 512 450	4 512 450		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	63 807			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 63 807 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	450
Personnel - autres charges à payer	26 300
Charges sociales - charges à payer	9 200
URSSAF CAP	357
Etat - autres charges à payer	463
Total	36 771

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT, 59 rue du Président Sadate 29000 QUIMPER. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Les sociétés filiales sont les suivantes :

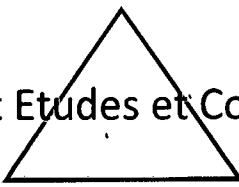
1. SAS SUPER 3B
2. SAS TOP 3B
3. SAS 3BC

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	2	



Audit Etudes et Conseils

SOCIETE INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Tel. : 01 40 89 03 83

SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

802 724 229 R.C.S. Quimper

SAS au capital de 1 402 900 €

59 Rue du Président Sadate

29 000 QUIMPER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 juin 2025

SIEGE SOCIAL : 45, RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS PERRET



SARL AU CAPITAL DE 8.016€ - RCS B 343 922 860
APE : 6920Z - TVA FR 59 343 922 860 00030

SAS BREIZH NIGHT-DEVELOPPEMENT

802 724 229 R.C.S. Quimper

SAS au capital de 1 402 900 €

59 Rue du Président Sadate

29 000 QUIMPER

Aux actionnaires,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Notre appréciation de la valeur des titres de participation s'est fondée sur l'analyse de l'approche retenue par la société, ainsi que sur l'examen de la situation des filiales détenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

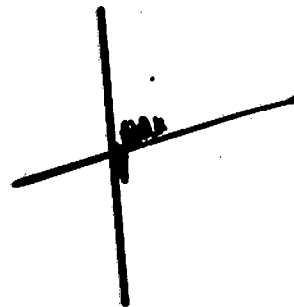
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS PERRET, le 3 décembre 2025

Vincent LEGEAI
Le commissaire aux comptes



SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Activités des sièges sociaux
59 rue du Président Sadate
29000 QUIMPER

Période : 01/07/2024 au 30/06/2025

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	8

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	4 342,50	4 342,50		
Autres immobilisations corporelles	7 855,34	6 962,90	892,44	1 513,20
Immob. en cours / Avances & acompte	249 148,53		249 148,53	249 148,53
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 223 823,53	260 000,00	1 963 823,53	1 963 823,53
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 485 169,90	271 305,40	2 213 864,50	2 214 485,26
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	597 807,10	176 958,00	420 849,10	612 197,62
Fournisseurs débiteurs				233 927,68
Personnel	21 000,00		21 000,00	21 000,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	132 860,00		132 860,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	100 724,34		100 724,34	86 948,14
Autres créances	2 873 955,02	48 816,00	2 825 139,02	2 542 201,20
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	77 777,62		77 777,62	615 646,76
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	3 804 124,08	225 774,00	3 578 350,08	4 111 921,40
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 289 293,98	497 079,40	5 792 214,58	6 326 406,66

Bilan

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 402 900,00	1 877 900,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	330 199,00	330 199,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-703 864,30	-448 587,12
Résultat de l'exercice	250 529,87	16 897,82
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 279 764,57	1 776 409,70
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 308 887,93	2 121 328,56
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 006,52	576,20
Dettes fiscales et sociales	266 660,75	197 046,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 904 894,81	2 231 046,02
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 512 450,01	4 549 996,96
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 792 214,58	6 326 406,66

Compte de résultat

	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	479 898,84	557 165,48	-77 266,64	-13,87
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	309,59	153,16	156,43	102,14
Total	480 208,43	557 318,64	-77 110,21	-13,84
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	12 721,18	8 855,48	3 865,70	43,65
Total	12 721,18	8 855,48	3 865,70	43,65
MARGE SUR M/SES & MAT	467 487,25	548 463,16	-80 975,91	-14,76
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	1 321,00	18 087,00	-16 766,00	-92,70
Salaires et Traitements	239 839,82	265 689,44	-25 849,62	-9,73
Charges sociales	120 740,31	121 592,08	-851,77	-0,70
Amortissements et provisions	49 436,76	177 300,47	-127 863,71	-72,12
Autres charges	645,64		645,64	
Total	411 983,53	582 668,99	-170 685,46	-29,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 503,72	-34 205,83	89 709,55	-262,26
Produits financiers	69 824,82	74 900,93	-5 076,11	-6,78
Charges financières	28 329,37	30 599,74	-2 270,37	-7,42
Résultat financier	41 495,45	44 301,19	-2 805,74	-6,33
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	96 999,17	10 095,36	86 903,81	860,83
Produits exceptionnels	328 978,21	33 617,46	295 360,75	878,59
Charges exceptionnelles	2 961,51	12 407,00	-9 445,49	-76,13
Résultat exceptionnel	326 016,70	21 210,46	304 806,24	NS
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	172 486,00	14 408,00	158 078,00	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	250 529,87	16 897,82	233 632,05	NS

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 5 792 215 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 250 530 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement de l'ANC N°2014603 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 855			7 855
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	249 149			249 149
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	261 346			261 346
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 223 824			2 223 824
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 223 824			2 223 824
ACTIF IMMOBILISE	2 485 170			2 485 170

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622	896 782	100,00	-115 755
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622	3 199 614	100,00	-12 176
SASU 3BC 56000 VANNES			100,00	
SASU 3 B C 56000 VANNES	7 622	-62 973	100,00	-99 023
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 223 000	2 223 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 342	621		6 963
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 685	621		11 305
ACTIF IMMOBILISE	10 685	621		11 305

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 726 346 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	597 807	597 807	
Autres	3 128 539	3 128 539	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 726 346	3 726 346	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 402 900,00 euros décomposé en 140 290 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	187 790	10,00
Titres émis pendant l'exercice		10,00
Titres remboursés pendant l'exercice	47 500	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	140 290	10,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 512 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 007	32 007		
Dettes fiscales et sociales	266 661	266 661		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 213 783	4 213 783		
Produits constatés d'avance				
Total	4 512 450	4 512 450		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	63 807			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 63 807 euros.

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	450
Personnel - autres charges à payer	26 300
Charges sociales - charges à payer	9 200
URSSAF CAP	357
Etat - autres charges à payer	463
Total	36 771